

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-DN81

présenté par
M. Giletti, rapporteur, M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Taverne, M. Gonzalez, M. Rancoule,
M. Berteloot, Mme Colombier, M. Boccaletti, Mme Lelouis et M. Girard

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	280 000 000
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	0	140 000 000
Préparation et emploi des forces	280 000 000	0
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	140 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	280 000 000	280 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel.

Le contexte géopolitique et la perspective d'un conflit de haute intensité nécessitent, pour nos forces aériennes, que l'ensemble de nos aéronefs soient prêts à l'usage. En ce sens, même si le présent projet de loi concentre ses efforts financiers sur nos appareils les plus modernes (à savoir le triptyque MRTT, A400M, Rafale), il est primordial que le maintien en condition opérationnelle concerne chacune de nos flottes, même si (et surtout) celles-ci sont usées.

L'absence d'efficacité du MCO aéronautique constatée en 2017 a été principalement attribuée, d'une part, à une gouvernance inadaptée et, d'autre part, à un manque de responsabilisation des industriels en charge de la maintenance. Il est impératif que ces efforts soient, dans cette perspective, consolidés.

Pour y parvenir, il est essentiel de renflouer les moyens alloués à ce paramètre.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 280 000 000 euros pour l'action n°04 : "Préparation des forces aériennes" du programme n°178 : « Préparation et emploi des forces" et, **pour les besoins de la recevabilité financière**, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n°08: "Relations internationales et diplomatie de défense" du programme n°144 : « Environnement et prospective de la politique de défense ». **En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.**